

Passport / Carte d'identité

Vous devez prendre rendez-vous parmi l'une des mairies équipées de bornes biométriques : [voir liste](#)

Un dossier de pré-demande en ligne peut être rempli via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il vous suffit de créer un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) où votre état-civil et votre adresse vous seront demandés :

- **Pour le passeport** : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

- **Pour la carte d'identité** : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

L'achat du timbre fiscal en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

[Plus de renseignements sur les démarches passeport](#)

[Plus de renseignement sur les démarches carte d'identité](#)